

01/06/10

FNPPSF - Signature de la charte sur la pêche de loisir

Après bien des péripéties, la charte sur la pêche de loisir élaborée dans le cadre du Grenelle devrait être signée à Brest le lundi 7 juin 2010 en fin d'après midi sur le site d'Océanopolis en présence de Monsieur Jean-Louis Borloo, Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, de M. Jérôme Bignon, Président des Aires Marines Protégées et de l'ensemble des fédérations représentatives des usagers.

Avec le second espace maritime du monde et plus 11 millions de km² sous sa juridiction réparti sur tous les océans, la France se doit de protéger et d'optimiser la gestion et l'utilisation de cet espace. C'est dans cet esprit qu'a été élaborée cette charte pour la pêche de loisir.

" Après des mois de négociation, la **FNPPSF** a pu éviter la mise en place d'un permis de pêche en mer en démontrant son inefficacité et sa dangerosité à chacun de nos interlocuteurs. Le principe d'une déclaration gratuite et obligatoire et aussi celui du marquage de nos prises ne figuraient pas dans nos propositions initiales. Nous avons finalement accepté ces deux points dans un souci de dialogue et de consensus. Nous espérons que leur mise en place se fera dans la concertation et que chacun saura faire preuve de pertinence et de discernement. La lutte contre le braconnage, le principe d'un repos biologique pour les espèces en difficulté et une meilleure prise en compte des fédérations représentatives des usagers sont autant de points que nous avons souhaités et qui ont été effectivement pris en compte."

Cette charte est amenée à servir de cadre à l'évolution de la pêche en mer de loisir pour les années à venir... c'est dire toute son importance !

Historique et texte de la charte : <http://fnppsf.fr/derniere-minute/presse/charte-mer.htm>

Évaluation du site

Ce site diffuse des articles concernant l'actualité du nautisme motorisé : tests, événements, dossiers, etc.

Cible
Spécialisée

Dynamisme* :1
* pages nouvelles en moyenne sur une semaine